

L'ABEILLE.

JOUEURS POLITIQUES,



CORRESPONDANCE & LITTERATURE.

Imprimé par F. DELAUP, et paru tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No. 49.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 13 JANVIER 1830.

Vol. II

Conditions. — L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 310, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraien pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente pour chaque page, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la première publication.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 2de classe de 1830 devant se tirer positivement à la Bourse, Sam. le 23 Janvier.

PROSPECTUS.

1 lot de	810,000	810,000
1 " "	4,000	4,000
1 " "	500	2,500
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,600	1,600
1 " "	312	1,352
6 " "	750	4,500
6 " "	650	3,000
6 " "	550	2,100
156 " "	60	9,360
780 " "	8	6,240
780 " "	6	31,200
8,760 Lots		877,952
15,500 Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par tirage, il y aura vingt-quatre prix avec des numéros tirés sur les 30 : 936 avec deux en 7,83) avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,613, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour terminer les prix, les 30 numéros depuis enjus 14 à 30 inclusivement, seront tirés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui sera les 1er, 2e, et 3e, numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, sera droit à..... 10,000

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'ils reviennent respectivement, comme suit :

1. No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,600
3, 1 et 2	1,352
3, 2 et 1	8,760

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 5e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 6e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e, 3e, et 5e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e, 3e, et 6e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à

Tous ces autres billets, au nombre de 78, ayant deux des numéros sortis, à trois, droit chacun à

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à

Tout billet qui sera gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinale de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés au plus tôt, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

J. B. FAGET — Directeur

Le tirage de la 2de. classe de 1830, le 27 Janvier

3me. 6 Fév.

4me. 27 Fév.

5me. 13 Mars

6me. 27 Mars

7me. 10 Avril

8me. 24 Avril

9me. 15 Mai

10me. 5 Juin

J. B. FAGET — Directeur

rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis

A VIS.— JOSEPH T. BAUDU, annonce à ses amis et au public qu'il a acheté le bateau le FLORIDA et qu'il en est en ce moment le seul propriétaire. Le bateau est sous le commandement du capitaine Kemble, le même qui a commandé les bateaux Red River et Natchez.

Le Florida partira Jeudi prochain 3 de ce mois, et continuera son voyage pour le Bayou Sarah, et partira les mêmes jours qu'aujourd'hui.

Il sait en même temps cette occasion pour remercier le public des encouragements qu'il a reçu jusqu'à ce jour.

Remède de Le Roy,

PRÉPARÉ et expédié par le pharmacie Cottin.— ANTIGLAIREUX du Dr. Guillot.

Un magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fins de la Martinique.

Fer. sept.

JOSEPH T. BAUDU offre à vendre à l'abonnement sa petite propriété située au Luboing L'Espresso, formant un carré long entre les rues Tercipache, Malpomene, Apollon et Bacchus, ayant 369 pieds à chacune des rues Tercipache et Malpomene, et 240 pieds sur chacune des rues Ap. Jlou et Bacchus. L'ile est composée de 12 maisons mesurant chacune 60 pieds sur 120, mesure française, sur lequel il est se trouve les établissements qui suivent :

1^e Une maison en briques et à étage, mesurant 72 pieds de carré du rez-de-chaussée au plancher, l'étage à quinze pieds, et du plancher de l'étage au plafond, il y a 13 pieds 2 pouces. La maison est divisée en douze pièces avec une galerie tout au tour de 12 pieds de large. Le bas de cette maison forme un carre de 72 pieds avec des divisions en briques; construit express pour emmagasiner de la farine, de la graisse, du poisson, du beurre, du whiskey &c. Les produits se conservent parfaitement dans ce magasin. Le grenier de la maison est vaste, et il a été très solidement express pour emmagasiner de l'huile et cordes d'emballage.

2^e Une bâtie en briques et à étage, mesurant 52 pieds de long sur 18 de large, avec une pièce de 4 pieds de large sur toute la façade. Cette bâtie au rez-de-chaussée est divisée en trois pièces: cuisine, chambre à langer et chambre à couloir. Le haut est divisé en 5 chambres à domestiques.

3^e Une bâtie en briques, mesurant 52 pieds sur 12 de large, divisée en 5 pièces, à une des pièces il y a un four, un fourneau pour un almanac, un fourneau pour trois bassines à sirop ou confiture, et un fourneau sur lequel sont montées trois grandes chaudières.

4^e Une bâtie en briques, servant à fumer les viandes.

5^e Une bâtie en briques, a récent de pouillier et pigeonnier.

6^e Un magasin à mair, construit à l'abri des rats, mesurant 22 pieds sur 6, la façade sur la rue St.-Pierre est en briques.

7^e Une bâtie servant d'étable, d'écurie et de remise, mesurant 74 pieds de long sur 22 pieds de large, la façade sur la rue Tercipache est en briques. Le grenier de cette bâtie peut contenir 150 balles de foin.

8^e 4 bâties toutes en briques, lesquelles donnent l'eau épaisse à celle du flou.

Cette propriété est entourée d'orangers qui nous rappellent. L'intérieur de cette propriété est partagé en oranges, fruits, pépins, figuiers, pruniers, grenadiers, pluquemains &c. le tout pris en rapport.

A la fin de la maison principale, il y a un réduit partagé en toute partie de la maison, avec une tonnelle et des vignes en rapport. L'autre court sur les bâties est en briques.

Cette propriété rapporte annuellement de 15 à 20,000. Elle est susceptible d'être rapporter davantage, mais il y a établie presque sans faire une belle sauvannerie.

Cette propriété est entourée d'orangers qui nous rappellent. L'intérieur de cette propriété est partagé en oranges, fruits, pépins, figuiers, pruniers, grenadiers, pluquemains &c. le tout pris en rapport.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d'ananas, et de Paris, en forme de Paris, un grand assortiment de faits chevrons concernant un état, tel que mattoches fausses qu'il convient de faire 3 et au dessus; toutes à baudouin (bonne) et malou (qui a pêche), toutes à cuire de chair et séparées, toutes à pêche &c. &c.

PARISIENNE ET PARISINE.

Comestible de cuve de fer, d